

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1802)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL657

présenté par
Mme Chalas, rapporteure

ARTICLE 30

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« l'assemblée délibérante »

les mots :

« leur organe délibérant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.